

Épreuve de Français

Les violations des droits de l'homme

1 L'une des grandes causes aux violations¹ des droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui est liée au sur-développement ou, mieux, au mal-développement.

5 Rester fixé sur les droits de l'homme du XVIII^e siècle est faire preuve de beaucoup d'inconséquence puisque, si les droits de 1789 gardent leur valeur absolue et sacrée, ils ne peuvent, à l'évidence, pas prendre en compte des éléments que, par définition, leurs auteurs ignoraient : pollution, atteintes à l'intégrité physique, génétique² par la Science, contrôle des individus par les techniques modernes, etc.

10 Pour prendre quelques exemples, la destruction massive de la faune et de la flore au Brésil, en Méditerranée, en mer du Nord, l'anéantissement de la forêt amazonienne, le rejet des déchets urbains ou industriels ont pour effet de menacer l'espèce humaine, en posant la question même de sa survie, dans le respect de son intégrité. Or comment la survie des hommes pourrait-elle être en jeu³ alors que les droits de l'homme ne seraient pas en cause ? Par conséquent, le droit de survivre à la pollution est plus urgent que le droit d'écrire et de publier. Pourtant l'un est reconnu, l'autre pas.

15 Il en va de même pour les manipulations⁴ que la Science permet sur l'homme et se permet sur des animaux innocents par le biais de ce qu'on appelle l'expérimentation animale. On peut désormais, par la technique du **clonage**, fabriquer une espèce humaine différente, limitée en intelligence, aux individus parfaitement identiques entre eux. On peut aussi, grâce à des **greffes** d'organes, modifier totalement la personnalité.

20 Dès lors, qui peut être contre l'extension des droits de l'homme⁵ ? Qui peut borner⁶ son horizon à leur unique défense, sous le prétexte fallacieux⁷ que les défendre est un si vaste programme déjà que l'on ne saurait l'outrepasser⁸ sans le négliger lui-même ? Comme si la faim, le chômage, les désastres écologiques, etc., n'étaient que des petits maux bien moins graves que la non-application des droits reconnus en 1789 et 1948...
25 qu'il s'agissait d'un luxe, d'une ambition démesurée, d'une utopie⁹ que de vouloir voir reconnu le droit à un minimum vital, à un environnement sain...

Pierre BERCIS, *Guide des droits de l'homme*, EDICEFF.

¹ Violations: action d'aller au-delà, de méconnaître.

² Génétique: qui se rapporte au gène, élément d'un chromosome, qui définit les caractères héréditaires.

³ Être en jeu : faire l'objet d'un débat.

⁴ Manipulations : actions sur les gènes des espèces qui peuvent permettre de corriger, de guérir des maladies héréditaires.

⁵ L'extension des droits de l'homme : élargissement du champ des droits de l'homme.

⁶ Borner : limiter

⁷ Prétexte fallacieux : raison trompeuse.

⁸ Outrepasser : Aller au-delà.

⁹ Utopie : mythe, illusion.

-I- Questions de compréhension [12pts]

1- À partir du mot le plus **récurrent** et de ses **substituts pronominaux**, **précisez** le thème du texte. [1pt]

2- a) **Relevez** et **reformulez** la thèse de l'énonciateur. [1pt]

b) **Précisez** le rôle du connecteur temporel « aujourd'hui » (L : 2) [½pt]

c) Quel argument avance-t-il pour justifier sa thèse ? [1pt]

3- a) Le sur-développement est-il reconnu dans les droits de l'homme en 1789 et 1948 ? **Justifiez** votre réponse. [1pt½]

b) **Donnez** la valeur du connecteur « puisque » (L : 4). [½pt]

4- **Repérez** les connecteurs logiques dans le paragraphe 3 puis **expliquez** leur emploi. [1pt½]

5- **Relevez** le lexique péjoratif et les expressions qui reprennent et développent le thème du sur-développement (paragraphe 3 et 4). Qu'en **déduisez**-vous ? [1pt½]

6- a) Quels sont les nouveaux droits de l'homme que réclame l'énonciateur ? [1pt]

b) Quel est le rôle des phrases interrogatives dans le dernier paragraphe ? [1pt]

7- **Relevez** et **nommez** une figure de style dans le dernier paragraphe puis analysez-la. [1pt½]

-II- Production écrite [8pts]

Sujet d'écriture : Les droits de l'homme sont bafoués, violés de nos jours. **Qu'en pensez-vous ?** Répondez en prenant pour exemple un des thèmes suivants : la liberté, les droits de la femme, droits de l'enfant ...

Grille d'évaluation et barème de notation

Introduction		1 pt½
Vous - partez d'un constat ou du texte - posez la problématique - annoncez le plan du développement.	½ pt	
	½ pt	
	½ pt	
Développement		5 pts½
Vous développez deux ou trois séquences selon le modèle suivant : - un argument pertinent - sa validation Vous utilisez des connecteurs logiques.	2 pts½	
	2 pts½	
	½ pt	
Conclusion		1pt
Vous - concluez par une phrase bilan. - ouvrez une perspective.	½ pt	
	½ pt	

Épreuve de Français
Les violations des droits de l'homme
Éléments de réponse

1- À partir du mot le plus récurrent et de ses substituts pronominaux, **précisez** le thème du texte. [1pt]

Le mot le plus récurrent est « droit » (répété 9 fois) (titre, L : 1 – 3 – 12 – 13 – 20 – 24 – 26). Ses substituts « ils » (L : 4), « l'un » (L : 13), « l'autre » (L : 14), « les » (L : 21). Donc, le thème est « les droits ».

2- a) **Relevez** et **reformulez** la thèse de l'énonciateur. [1pt]

Thèse : (L : 1-2)

Reformulation : L'énonciateur soutient que le sur-développement constitue une dérogation fondamentale aux droits de l'homme.

b) **Précisez** le rôle du connecteur temporel « aujourd'hui » (L : 2) [½pt]

L'adverbe « aujourd'hui » renvoie au moment de l'énonciation.

c) Quel argument avance-t-il pour justifier sa thèse ? [1pt]

L'énonciateur justifie sa thèse en avançant que les problèmes engendrés par le sur-développement exigent de concevoir de nouveaux droits, aussi nécessaires que ceux de 1789.

3- a) Le sur-développement est-il reconnu dans les droits de l'homme en 1789 et 1948 ? **Justifiez** votre réponse. [1pt½]

Le sur-développement n'est pas reconnu dans les droits de l'homme en 1789 et 1948 parce que les auteurs de ces deux Déclarations ignoraient, à leur époque respective, l'existence des problèmes qui surgiront ultérieurement.

b) **Donnez** la valeur du connecteur « puisque » (L : 4). [½pt]

La conjonction de subordination « puisque » a une valeur causale : elle introduit la raison qui condamne l'attitude inconséquente de ceux qui restent attachés, d'une manière exclusive, aux droits de 1789.

4- **Repérez** les connecteurs logiques dans le paragraphe 3 puis **expliquez** leur emploi. [1pt½]

L'énonciateur emploie trois connecteurs logiques :

- Or (L : 11) → oppose les droits inexistant à la survie et la menace de la pollution.

- « par conséquent » (L : 13) → exprime la conséquence qu'entraîne une telle négligence : la priorité du droit survivre par rapport au droit d'écrire et de publier

- « pourtant » (L : 14) → oppose la reconnaissance du second droit à la non reconnaissance du premier.

Ces trois connecteurs articulent deux idées antagonistes, le droit reconnu et le droit non-reconnu.

5- **Relevez** le lexique péjoratif et les expressions qui reprennent et développent le thème du sur-développement (paragraphe 3 et 4). Qu'en **déduisez**-vous ? [1pt½]

La destruction massive - l'anéantissement - le rejet des déchets urbains ou industriels menacer l'espèce humaine - la pollution.

Les manipulations - l'expérimentation animale la technique du clonage - des greffes d'organes - modifier totalement la personnalité.

Tant que les hommes ne sont pas légalement protégés contre la destruction du milieu naturel et la pollution, ils sont en danger de survie.

Les manipulations génétiques (clonage) et les greffes d'organes représentent aussi une menace pour l'espèce humaine parce qu'elles portent atteinte à son intégrité génétique, physique et psychique.

6- a) Quels sont les nouveaux droits de l'homme que réclame l'énonciateur ? [1pt]

L'énonciateur préconise d'ajouter aux droits fondamentaux le droit de survivre à la pollution et celui de sauvegarder son intégrité physique, psychique et génétique.

b) Quel est le rôle des phrases interrogatives dans le dernier paragraphe ? [1pt]

Les deux phrases interrogatives qui ouvrent le dernier paragraphe sont rhétoriques. Elles n'exigent pas de réponse et, de ce fait, c'est une façon, de la part de l'énonciateur, d'acculer le destinataire auquel il s'adresse à approuver ce qu'il dit.

7- **Relevez** et **nommez** une figure de style dans le dernier paragraphe puis analysez-la. [1pt½]

Énumération : « *Comme si la faim, le chômage, les désastres écologiques...* » (L : 23)

L'énonciateur cite les maux dont souffre l'homme et qui s'ajoutent à sa souffrance de la non-application des droits.

Il se lève contre ceux qui refusent d'élargir le domaine des droits et qui pensent que leur extension détournerait leur attention des droits essentiels.

Anaphore : « *Qui peut... ?* » (L : 20)

Deux phrases interrogatives qui sont rhétoriques. Elles n'exigent pas de réponse et, de ce fait, c'est une façon, de la part de l'énonciateur, d'acculer le destinataire auquel il s'adresse à approuver ce qu'il dit.